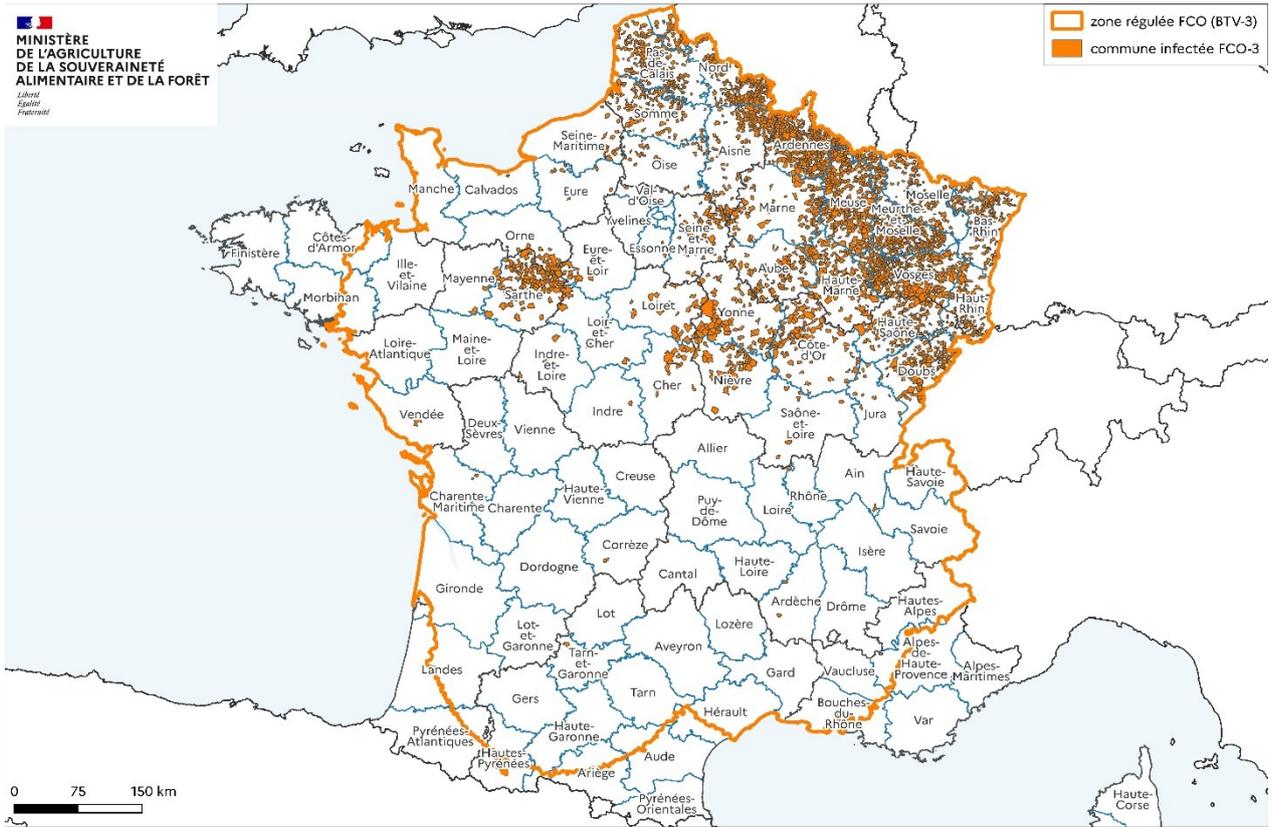


FCO 3

2 nouveaux départements sont infectés (82 et 78) et on dénombre plus de 7100 foyers à ce jour depuis le 05/08/2024.

FIEVRE CATARRHALE OVINE (BTV-3) : ZONE REGULEE



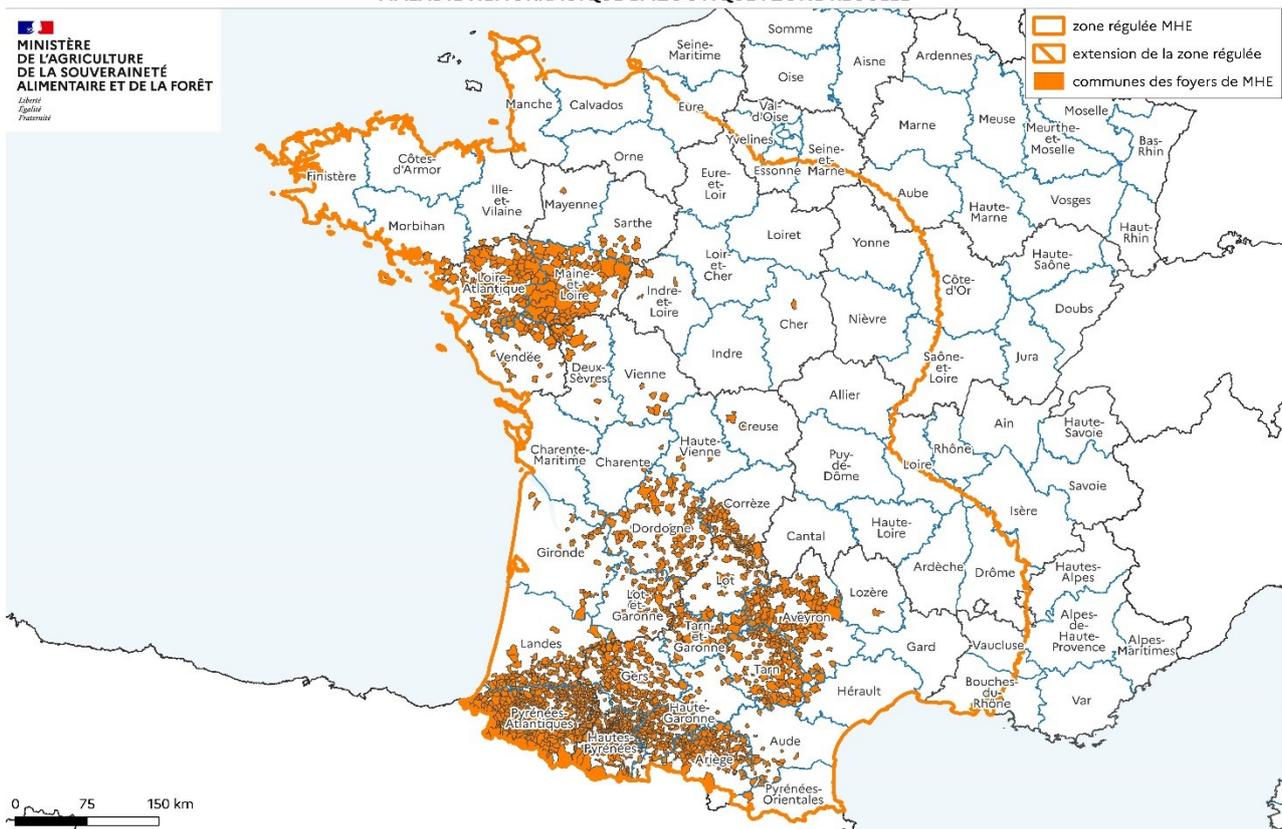
Sources : MASAF (30 octobre 2024), IGN (ADMINEXPRESS, 2024), ©EuroGeographics 2024

Edition le 30/10/2024

MHE

33 départements sont infectés et on dénombre plus de 2 600 foyers à ce jour depuis le 01/06/2024.

MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE : ZONE REGULEE



Sources : MASAF (30 octobre 2024), IGN (ADMINEXPRESS, 2024), ©EuroGeographics 2024

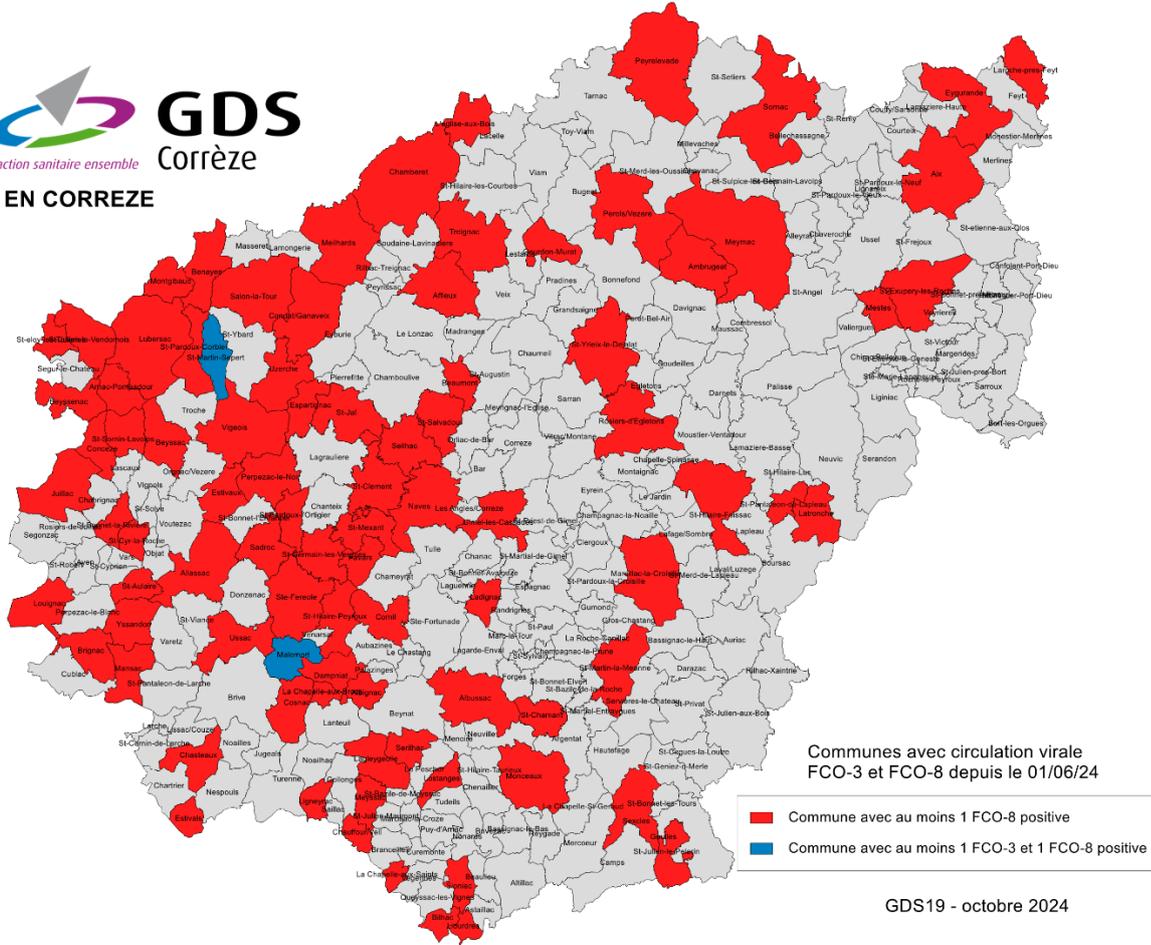
Edition le 30/10/2024

Situation départementale

FCO 8 et 3



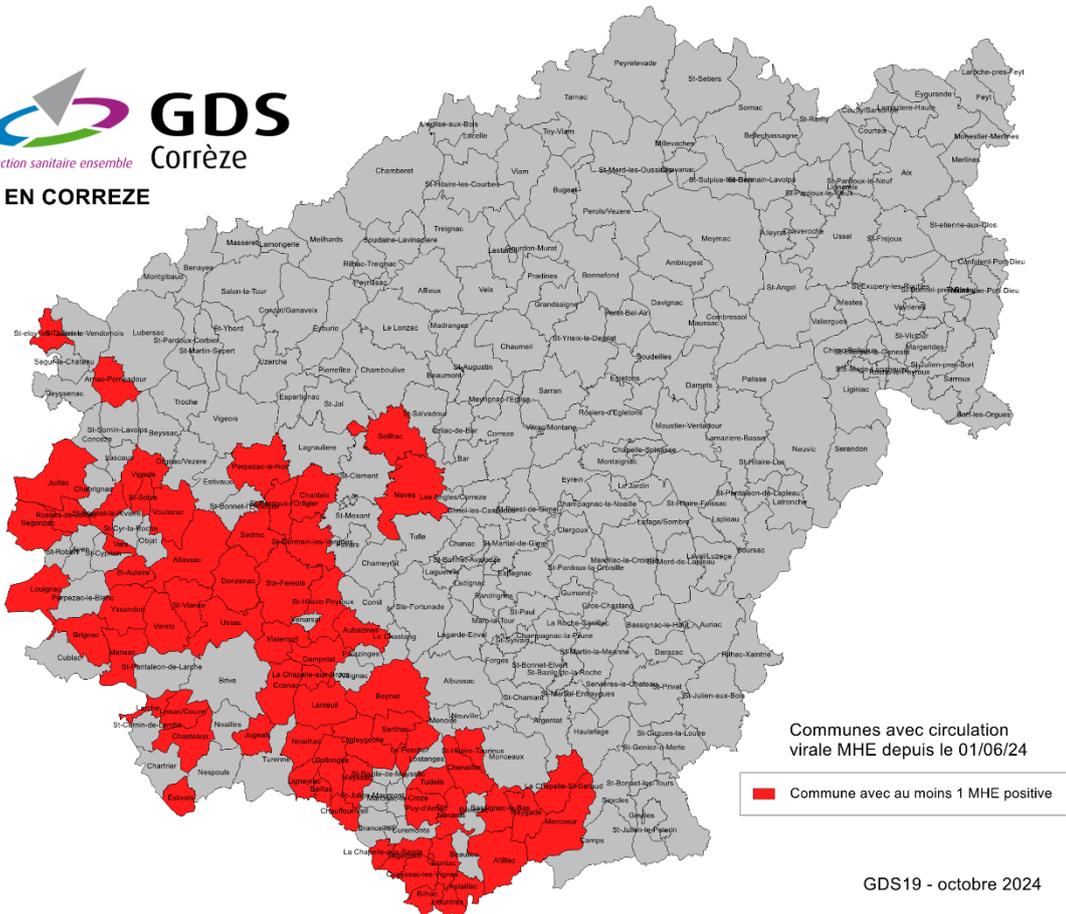
FCO EN CORREZE



MHE



MHE EN CORREZE



Disponibilités vaccinales

Maladie	dénomination du vaccin	espèces visées	Primo-vaccination	Age mini	délai installation immunité	durée immunité	usage du vaccin	présentation	Disponibilité
FCO 4 et 8	BTV PUR 4-8	Bovin Ovin Autre (cascade)	2 injections à 3-4 sem (1 ml)	2,5 mois	3 semaines	12 mois	Protection sanitaire et mouvements	10, 50 et 100 ml	DISPONIBLE
FCO 4 et 8	SYVAZUL 4-8	Ovins à privilégier	1 seule injection (2ml)	3 mois	39 jours	12 mois	Protection sanitaire et mouvements	80 et 200 ml	RUPTURE, REAPPRO MI NOVEMBRE
FCO 8	BLUEVAC 8	Bovin Ovin Autre (cascade)	2 injections à 3-4 sem (4 ml) 2 injections à 3 semaines A préciser	2 mois 2,5 mois	31 jours 21 jours	12 mois	Protection sanitaire et mouvements	100 ml	RUPTURE, REAPPRO DECEMBRE
FCO 3	BULTAVO3	Ovin Bovin	1 seule injection (1ml) 2 injections à 3 sem (1 ml)	2 mois	3 semaines	A déterminer	Protection sanitaire et mouvements (bovin)	50 ml	DISPO STOCK PRIVE, RUPTURE STOCK ETAT
FCO 3	BLUEVAC 3	Bovin Ovin	2 injections à 3-4 sem (4 ml) 2 injections à 3 semaines (2ml)	2 mois	3 semaines	A déterminer	Protection sanitaire	52 ml-100 ml-252 ml	DISPO STOCK PRIVE, RUPTURE STOCK ETAT, REAPPRO FIN NOVEMBRE
FCO 3	SYVAZUL 3	Bovin Ovin	2 injections à 3 sem (4ml) 1 injection SC (2ml)	2 mois 2 à 3 mois	28 jours	A déterminer	Protection sanitaire	80 ml - 200 ml	ATU ATTENDUE
MHE	HEPIZOVAC	Bovin	2 injections à 21j (4 ml)	2 mois	3 semaines	A déterminer	Protection sanitaire et mouvements	100 ml	DISPONIBLE, 200 000 DOSES DÉJÀ COMMANDEES STOCK ETAT ET 80000 EN STOCK PRIVE

Vaccination et Export

Les animaux valablement vaccinés pour la MHE et/ou la FCO3 sont admis aux échanges pour les destinations suivantes :

<i>Destination</i>	<i>Vaccination MHE HEPISOVAC</i>	<i>Vaccination FCO3 BULTAVO 3</i>
<i>Espagne</i>	<i>acceptée</i>	<i>acceptée</i>
<i>Italie</i>	<i>acceptée</i>	<i>acceptée</i>
<i>Grèce</i>	<i>acceptée</i>	<i>En cours de négociation</i>
<i>Portugal</i>	<i>acceptée</i>	<i>acceptée</i>

FCO12

Deux premiers foyers de FCO12 ont été détectés dans la Province d'Utrecht aux Pays-Bas à la mi-octobre dans un élevage ovin (un bélier) et un élevage bovin (une vache et son veau) ; 6 nouveaux foyers ont été confirmés depuis dont 1 à une dizaine de kilomètres de la frontière allemande.

Suspensions répétées sur un même cheptel

En cas de récurrence de symptômes évocateurs de FCO ou MHE sur un même cheptel, un délai de carence de 3 mois est normalement prévu réglementairement pour traiter la suspicion comme un nouveau foyer potentiel ; cependant, étant donné la succession de passages viraux divers sur le département (FCO8-MHE-FCO3), il est laissé la possibilité au vétérinaire sanitaire de déclarer une nouvelle suspicion même si ce délai n'est pas écoulé. La prise en charge de la visite du vétérinaire et de l'analyse par la DDETSPP n'est pas conditionnée au résultat de l'analyse même si la quasi-totalité des suspicions déclarées en Corrèze ont été confirmées à ce jour. L'analyse est limitée au plus à 3 animaux par cheptel.